

Les conditions générales de vente – Canyoning Sud Est SARL

Article 1 - Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services de mise en relation avec des professionnels des activités de canyoning, de rafting d'escalade et de via ferrata proposés par Canyoning Sud Est SARL aux clients professionnels et non-professionnels sur le site Internet <http://www.canyoningverdon.fr>.

Les caractéristiques principales des services sont présentés sur le site Internet <http://www.canyoningverdon.fr>.

Le client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un service est de la seule responsabilité du client.

Les coordonnées du siège social du prestataire sont les suivantes :

*Canyoning Sud Est SARL
Résidence les 2 soeurs Bat C App 45
38650 CHATEAU-BERNARD*

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation de services.

Ces conditions générales de vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le client.

Conformément à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à :

*Canyoning Sud Est SARL
Résidence les 2 soeurs Bat C App 45
38650 CHATEAU-BERNARD*

Le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en oeuvre de la procédure de commande en ligne ainsi que des conditions générales d'utilisation du site Internet (<http://www.canyoningverdon.fr>)

Ces conditions générales de vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du client est celle en vigueur sur le site Internet à la date de passation de la commande.

La validation de la commande de services par le client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes conditions générales de vente.

Le client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les services proposés sur le site Internet <http://www.canyoningverdon.fr>.

Article 2 – Commandes

Le client sélectionne sur le site les services qu'il désire commander, selon les modalités suivantes.

Au préalable, le client doit contacter Canyonning Sud Est SARL afin de s'assurer des disponibilités des guides et de la faisabilité de l'activité. Une fois que Canyonning Sud Est SARL et le client se sont mis d'accord sur une date (jour et heure de RDV), une activité et un nombre de personnes précis la commande peut être passée.

Pour passer la commande, le client doit payer un acompte de l'ordre de 30% avec un arrondi à la dizaine inférieure à Canyonning Sud Est SARL. Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes.

Une fois l'acompte payé, Canyonning Sud Est SARL inscrit dans son planning la réservation et affecte la réservation à un guide indépendant diplômé d'État et ayant son assurance professionnelle. Le rôle de Canyonning Sud Est SARL est la mise en relation de moniteurs indépendants avec des clients.

Le client doit au moins un jour avant l'activité envoyer les tailles en centimètres, les poids en kilogramme et les pointures des participants afin que le guide puisse choisir le matériel approprié.

Le jour de l'activité, le client paie les 70% restant au moniteur.

Il appartient au client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Toute commande passée sur le site Internet <http://www.canyonningverdon.fr> constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le client et Canyonning Sud Est SARL.

Pour les personnes morales ou les grands groupes, les services donnant lieu à l'établissement d'un devis préalable, la vente de services ne sera considérée comme définitive qu'après :

- ⌚ établissement d'un devis par Canyonning Sud Est SARL et envoi au client de la confirmation de l'acceptation de la commande par courrier électronique;
- ⌚ les devis établis par Canyonning Sud Est SARL sont valables pendant une durée de 15 jours dans la mesure où la demande de devis se fait au moins 15 jours avant la date de la prestation;
- ⌚ validation du devis par le règlement soit d'un acompte d'environ 30% de la somme totale soit de la totalité du service. De plus, le devis devra être retourné par courrier électronique à canyonning.sudest@gmail.com daté et signé.

Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes.

Les éventuelles modifications de la commande par le client ne pourront être prises en compte par Canyonning Sud Est SARL que dans la limite de ses possibilités et à condition d'être notifiées par mail. Le cas échéant, ces modifications donneront lieu à l'établissement d'un nouveau devis et à un ajustement du prix.

D'après l'article 221-28 12°, le délai de rétraction de 14 jours ne s'applique pas dans la mesure où la prestation fournie se déroule à une date déterminée.

En cas d'annulation de la commande par le client après son acceptation par le prestataire moins de 15 jours avant la date prévue pour la fourniture des services commandés, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis à Canyoning Sud Est SARL et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Article 3 – Tarifs

Les services proposés par Canyoning Sud Est SARL sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site Internet <http://www.canyoningverdon.fr/tarif.php> - ou selon le devis établi au préalable, lors de l'enregistrement de la commande. Les prix sont exprimés en euros TTC.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiqué sur le site Internet <http://www.canyoningverdon.fr/tarif.php>, Canyoning Sud Est SARL se réservant le droit de modifier les prix à tout moment. Canyoning Sud Est SARL ne peut pas en revanche modifier le prix ultérieurement à la passation d'une commande.

Le paiement demandé au client correspond au montant total de l'achat.

Une facture est établie par le vendeur et remise au client lors de la fourniture des services commandés.

Les services proposés par le prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la confirmation de l'acceptation de la commande par celui-ci, tels que communiqués au client préalablement à la passation de sa commande.

Le prix comprend l'encadrement par un moniteur professionnel titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle et le matériel nécessaire pour le bon déroulement de l'activité.

⌚ pour l'activité canyoning, le moniteur s'engage à fournir une combinaison néoprène, un harnais avec descendeur, un casque et des chaussettes néoprènes.

⌚ pour l'activité randonnée aquatique, le moniteur s'engage à fournir une combinaison néoprène, éventuellement un gilet de sauvetage, un casque et des chaussettes néoprènes.

⌚ pour l'activité via ferrata et via corda, le moniteur s'engage à fournir un casque et un harnais avec des longes absorbeur de choc.

⌚ pour l'escalade, le moniteur s'engage à fournir un casque, un harnais et éventuellement des chaussons d'escalade.

Le prix ne comprend pas la prise de photographies ou de vidéos de l'activité. Ceci reste du ressort du ou des moniteurs qui s'occupent de la sortie. En outre, les tarifs affichés ne comprennent pas le prêt ou la location de chaussures.

Article 4 - Conditions de paiement

Un acompte correspondant à 30% de la somme totale arrondi à la dizaine inférieure du prix total de la fourniture des services commandés est exigé lors de la passation de la commande par le client.

Les paiements sont réalisés sur le site de Paypal. Canyoning Sud Est SARL n'a aucune responsabilité en cas de vol de données bancaires. Canyoning Sud Est SARL n'aura pas accès aux numéros de carte bancaire.

Pour les paiements par carte, l'application Paypal accepte les cartes Mastercard, Visa, Aurore, Cofinoga/Privilège, Cofidis 4 étoiles et American Express (AMX).

Le solde du prix est payable au comptant, au jour de la fourniture desdits services, dans les conditions définies à l'article 5 - Fourniture des prestations ci-après.

Le jour de la fourniture du service, les 70% restants seront à donner directement au guide indépendant soit en espèces, soit en chèques vacances ANCV. La devise utilisée est l'euro. Le moniteur n'acceptera pas les paiements par carte bleue car il n'aura pas de TPE au lieu de l'activité. Dans la mesure où il y a la 3G au parking du canyon (ce qui est rare), il sera possible de payer via Paypal. Cependant, la commission sera à la charge du client (0,25€/transaction + 3,4% du montant payé).

En raison de chèques bancaires impayés, Canyoning Sud Est SARL n'accepte plus ce moyen de paiement.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le client, sans préjudice de toute autre action que le prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du client.

En outre, le prestataire se réserve le droit, en cas de non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des services commandés par le client et/ou suspendre l'exécution de ses obligations.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le prestataire pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au client.

Article 5 - Fourniture des Prestations

Les services commandés par le client seront fournis à la date et l'heure convenues avec Canyoning Sud Est SARL au téléphone ou par mail dans la mesure où la commande a été validée par le versement d'un acompte de 30%.

Le prestataire s'engage à être présent au lieu et à l'heure convenus lors de la commande.

Le moniteur effectuant la prestation se réserve le droit d'annuler ou de changer le lieu de la prestation dans la mesure où les conditions rendraient l'exécution de la prestation dangereuse. Ceci est le cas lorsque les conditions météo, le débit du canyon ou la condition physique du client rendent une activité dangereuse.

En cas de changement d'activité vers un autre canyon dont le prix est plus élevé, Canyoning Sud Est SARL ne demandera pas d'argent en sus.

En cas de changement d'activité vers un autre canyon dont le prix est plus bas, Canyoning Sud Est ajustera le prix à la baisse.

Dans le cas où le moniteur change le canyon pour des raisons de sécurité, le client peut annuler la sortie sans frais. En effet, Canyoning Sud Est SARL remboursera l'acompte de 30% préalablement payé.

La durée des prestations affichés sur le site <http://www.canyoningverdon.fr> est un temps moyen avec un groupe de 8 personnes. Canyoning Sud Est SARL ne remboursera pas une partie de la prestation si l'activité a été réalisée plus vite que le temps affiché sur le site. De même Canyoning Sud Est SARL ou le moniteur ne pourra demander des frais supplémentaires si le client a mis plus de temps que le temps affiché sur le site Internet.

Article 6 – Droit de rétractation.

D'après l'article 221-28 12°, le délai de rétractation de 14 jours ne s'applique pas dans la mesure où la prestation fournie correspond à des loisirs se déroulant à une date déterminée.

Article 7 – Les conditions d'annulation.

1 : Annulation de la part du moniteur.

Le moniteur en charge de la sortie est responsable de la décision d'annulation d'une activité. Ce n'est pas à Canyoning Sud Est SARL qui est un intermédiaire de prendre ce genre de décision.

En cas d'annulation d'une activité de la part du moniteur, Canyoning Sud Est SARL remboursera l'acompte de 30%. En revanche, aucune réclamation concernant les frais de transport ne pourront être valablement acceptés. Les annulations ont souvent pour cause les conditions météorologiques et les niveaux d'eau dans les canyons.

Afin d'éviter tout déplacement inutile, le moniteur vous contactera la veille de la sortie par mail ou par téléphone pour vous annoncer l'annulation, le cas échéant et dans la mesure du possible.

Une autre cause d'annulation de la part du moniteur peut être l'état de santé ou de forme d'un participant. Il est important d'être honnête sur l'état de forme des participants afin d'éviter ce genre d'annulation. Si un moniteur refuse un client qui ne respecte pas les conditions de participation (article 7), celui-ci devra s'acquitter malgré tout de sa place.

2 : Annulation de la part du client.

Les places étant limitées, une annulation ne doit pas être prise à la légère car Canyoning Sud Est SARL refuse souvent des clients lorsque le groupe est complet et il n'est pas forcément possible de retrouver d'autres clients si l'annulation se fait dans un délai trop court. Comme pour un billet de train ou d'avion, une fois la sortie passée, il n'y a pas de retour en arrière possible. C'est pourquoi, l'annulation suit les règles suivantes :

☉ si l'annulation du client a lieu 15 jours avant la date de la prestation, Canyoning Sud Est SARL remboursera l'acompte intégralement.

☉ si l'annulation du client a lieu 7 jours avant la date de la prestation, Canyoning Sud Est SARL remboursera l'acompte à hauteur de 50%.

☉ si l'annulation du client a lieu moins de 7 jours avant la date de la prestation, Canyoning Sud Est SARL ne remboursera pas l'acompte payé lors de la réservation.

Pour les annulations partielles, se reporter à l'article 17 – Non respect du nombre de personnes.

Pour toute annulation du client qui relève d'un cas de force majeure, Canyoning Sud Est SARL remboursera l'acompte dans son intégralité.

Article 8 – Conditions de participation.

1 : pour les particuliers et les accueils collectifs de personnes majeures.

Canyoning Sud Est SARL n'a pas les moyens de tester la condition physique et la bonne santé des participants. Les activités outdoors en vente sur le site <http://www.canyoningverdon.fr> exige :

- Ⓞ de savoir nager et s'immerger dans l'eau.
- Ⓞ d'être en bonne santé et ne pas présenter de contre-indication à la pratique du sport.
- Ⓞ de ne pas avoir de phobies de l'eau ou de la hauteur.
- Ⓞ pour certains canyons, il ne faut pas être claustrophobe.

De plus, Canyoning Sud Est SARL et/ou le moniteur en charge de la fourniture du service refusera systématiquement les femmes enceintes. Le moniteur exigera le montant de la prestation pour la personne qui s'est vu refuser l'accès à la prestation. Aucun remboursement ne sera accordé par Canyoning Sud Est SARL dans ce cas.

Enfin, le client se doit d'être dans de bonnes dispositions pour faire une activité sportive. Le moniteur se réserve le droit d'exclure toute personne sous état d'ivresse ou ayant pris des stupéfiants. Dans ce cas, le montant de la place sera demandé et aucun remboursement ne sera accordé par Canyoning Sud Est SARL.

2 : pour les Accueil Collectifs de Mineurs (ACM)

Pour les accueils collectifs de mineurs, il existe une réglementation spécifique dans l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles.

La pratique de l'activité est subordonnée à la fourniture d'un document attestant de l'aptitude du mineur à :

- Ⓞ effectuer un saut dans l'eau ;
- Ⓞ réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- Ⓞ réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- Ⓞ nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- Ⓞ franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

L'encadrant détermine le nombre de participants en fonction de la difficulté de l'itinéraire et du niveau des pratiquants. Chaque groupe de mineurs est accompagné d'au moins deux adultes :

Ⓞ lorsque l'encadrant est accompagné d'une personne qui ne satisfait pas aux conditions prévues aux 1°, 2° ou 3° de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles, le groupe est constitué d'un maximum de 10 personnes, encadrant et accompagnateur inclus.

Ⓞ lorsque le groupe est encadré par deux personnes répondant aux conditions prévues aux 1°, 2° ou 3° de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles, le groupe est constitué d'un maximum de 14 personnes, encadrants inclus.

Pour les mineurs de moins de 12 ans, l'activité est limitée aux canyons d'une cotation maximale « v2 a2 EII ». En d'autres termes, Canyoning Sud Est SARL ne propose pas d'activités aux collectivités pour des mineurs de moins de 12 ans.

Article 9 – Responsabilité de Canyoning Sud Est SARL

Canyoning Sud Est SARL a pour rôle de mettre en relation des professionnels des sports outdoors avec des clients. Canyoning Sud Est SARL prend ses responsabilités sur l'organisation de la rencontre avec le professionnels et sur la véracité des informations contenus dans le site Internet <http://www.canyoningverdon.fr> . De plus, Canyoning Sud Est SARL se charge de vous mettre en relation avec des moniteurs diplômés, disposant d'une assurance en responsabilité civile professionnelle et d'une carte professionnelle à jour.

En revanche, Canyoning Sud Est SARL décline toute responsabilité vis-à-vis des erreurs que pourraient commettre le professionnel en charge de la sortie durant cette dernière.

Article 10 – Responsabilité des professionnels en charge des sorties.

Les moniteurs qui encadrent les sorties sont systématiquement assurés en responsabilité civile. Cette assurance garantit les dommages matérielles, immatérielles ou corporelles commis par la faute d'une tierce personne en raison d'une erreur.

Article 11 – Informatiques et libertés

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandés au client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du vendeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site Internet <http://www.canyoningverdon.fr> a fait l'objet et fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

Le client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

Pour exercer ce droit, le client peut envoyer une requête par courrier électronique sur le site <http://www.canyoningverdon.fr/contact.php>

Article 12 – Propriété intellectuelle

Le contenu du site Internet <http://www.canyoningverdon.fr> est la propriété de Canyoning Sud Est SARL et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction partielle ou totale de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, le prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du client) en vue de la fourniture des services au client. Le client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Article 13 – Droit applicable – Langue

Les présentes conditions générales de vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 14 – Litiges

Le client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales de vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L 111-1 à L 111-7, et en particulier :

- ⌚ les caractéristiques essentielles des services qui sont envoyées par mail et présentes sur le site Internet (durée de l'activité, photographies, vidéos, lieu de rendez-vous, pré-requis).
- ⌚ le prix des produits et des frais annexes ;
- ⌚ la date et le lieu de RDV qui sont envoyés dans le mail de réservation ;
- ⌚ les informations relatives à l'identité du vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- ⌚ les informations relatives aux garanties légales et à leur mise en œuvre ;
- ⌚ les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- ⌚ la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- ⌚ les informations relatives au droit de rétractation, aux modalités d'annulation et autres conditions contractuelles importantes.

Le fait pour une personne physique ou morale, de commander sur le site Internet <http://www.canyoningverdon.fr> emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente, ce qui est expressément reconnu par le client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au prestataire.

Article 15 – Attention aux vols dans les véhicules

Les rendez-vous ont lieu dans la majorité des cas aux parkings des activités. Ces parkings sont souvent isolés en montagne et propices à des vols dans les véhicules. Ceci est rare mais pour cette raison, nous vous conseillons de prendre le strict minimum dans vos véhicules.

Canyoning Sud Est SARL décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols de matériels dans vos véhicules. Ceci ne pourra pas faire l'objet d'une réduction ou d'un remboursement sur le prix des prestations.

Article 16 – Attention aux objets de valeur dans les bidons étanches

Pour les canyons à la journée, le moniteur vous fournira des bidons étanches afin que le client puisse mettre son pique-nique. Ce bidon étanche n'est pas adapté pour transporter des objets de valeur. L'étanchéité repose sur un joint. Il arrive que le bidon prenne l'eau. Les bidons étanches sont uniquement faits pour transporter les pique-niques.

Canyoning Sud Est SARL décline toute responsabilité en cas de détérioration de matériel dans les bidons étanches.

Article 17 – Retard de la part du client

À l'issue du processus de réservation, il vous sera communiqué par mail (mail de réservation) un lieu et une heure de rendez-vous. Par respect pour le moniteur et les autres participants, il est recommandé d'être à l'heure et au lieu exact (coordonnées GPS) de rendez-vous.

Nous comprenons, que vous faites de la route pour parvenir au lieu de rendez-vous c'est pourquoi le moniteur s'engage à attendre 30 minutes sur le parking.

Au delà de 30 minutes, la moniteur n'a plus d'obligations contractuelles. Aucun remboursement ne pourra être demandé à Canyoning Sud Est SARL si le moniteur n'est plus au lieu de rendez-vous.

Article 18 – Non respect du nombre de personnes

Lors du processus de réservation (mail de réservation), vous vous engagez sur un nombre de personnes. Les places étant limitées, une place réservée est une place due. Canyoning Sud Est SARL ne pourra pas trouver d'autres clients pour le compte d'un moniteur si elle a cette information le jour même de la sortie. Dans ce cas, le moniteur exigera la somme qui correspond au nombre de places réservées.

Article 19 – Erreur de Canyoning Sud Est SARL

Quels qu'en soit la raison, si une erreur de la part de Canyoning Sud Est SARL est avérée. Si le client se retrouve seul au lieu de rendez-vous, Canyoning Sud Est SARL s'engage à rembourser l'acompte et les frais de déplacement dans la limite de 2 heures de trajet.